

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2013

---

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS30

présenté par  
M. Robinet

-----

### ARTICLE 27

A la première phrase de l'alinéa 4 , substituer au mot :

« plusieurs »,

les mots :

« tout ou partie ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel

L'objectif, et l'esprit même de cette loi, demeure une mutualisation sur l'ensemble du périmètre et, à défaut sur une partie, ainsi « tout ou partie » est plus précis que "plusieurs".